



Réf. Farde e-Assemblées : 2634865

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

**Objet :** Ressources humaines.- Subside Saint-Nicolas 2024.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la Nouvelle Loi communale,

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 1989 y relative;

Vu la création par la Ville de Bruxelles de l'asbl "SOBRU" en date du 4 décembre 2014;

Considérant que depuis 2009, la Ville de Bruxelles organise une fête de Saint-Nicolas pour les enfants âgés de moins de 11 ans de ses membres du personnel, gérée par le Département Ressources humaines;

Considérant que cette fête a eu lieu le mercredi 27 novembre et le samedi 30 novembre 2024;

Considérant que l'asbl "SOBRU" est en charge d'organiser la fête de Saint-Nicolas;

Considérant que l'asbl "SOBRU" sollicite un subside de 40.000,00 EUR pour l'organisation de cette fête,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique: - Octroyer un subside de 40.000,00 EUR, à l'article 13102/332-02 du budget ordinaire 2023, à l'asbl "SOBRU" pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas pour les enfants des membres du personnel, gérée par le Département Ressources humaines.

Annexes :